Ville de
HAYANGE

Information municipale aux commerçants

Hayange, le vendredi 1er décembre 2017

INCENDIE RUE FOCH : UNE ÉQUIPE MUNICIPALE MÉTHODIQUE AU SERVICE DES COMMERÇANTS

Le responsable de l'incendie et de l'explosion rue Foch est identifié : le propriétaire de l'immeuble. Autrement dit le gérant du snack L'Orient Express situé au rez-de-chaussée.

Le motif est également établi : endetté, le propriétaire a monté une arnaque à l'assurance. Il a lui-même lancé un départ de feu au premier étage de l'immeuble comme indiqué dans le Républicain Lorrain de ce jour. Il ne s'agit donc en aucun cas de représailles liées à l'affaire du chien retrouvé mort de faim dans l'appartement.

Cette rumeur malveillante a été lancée par des groupuscules d'opposants aux propos nauséabonds. Récupérer cette affaire dans laquelle des familles et des commerçants hayangeois ont été mis en danger est indigne.

Les services municipaux et de l'État ont agi avec discernement, patiemment dans une affaire trop grave pour être prise à la légère et instrumentalisée.

Un expert judiciaire spécialiste en structure des bâtiments, désigné par le Tribunal administratif de Strasbourg, rendra son rapport définitif avant le 14 décembre, date butoir imposée par le tribunal. En règle général, le rapport est transmis aux communes avant cette date butoir.

L'expertise et la décision du Tribunal administratif de Strasbourg détermineront si le bâtiment doit être démoli ou bien seulement renforcé par des étais.

Par conséquent, nous allons agir de manière à rouvrir rapidement la section de route concernée dans un cadre sécurisé et à permettre à nos commerçants de travailler en toute sérénité durant cette période de fêtes importante pour leurs activités.

Au regard de l'extrême gravité des faits, la commune a déposé plainte pour mise en danger de la vie d'autrui, autrement dit de la vie des familles et commerçants hayangeois de ce quartier. Elle s'est également constituée partie civile en appelant les commerces subissant des pertes en lien avec l'événement à faire de même.

Le propriétaire de l'immeuble était jugé en comparution immédiate hier à 15h00. Verdict : 2 ans de prison ferme dont 8 mois de sursis. Sa compagne, reconnue complice, écope de 12 mois de sursis. L'indemnisation des parties civiles sera étudiée lors d'une audience sur intérêts civils en mars 2018.

Votre Maire et son équipe travaillent méthodiquement pour l'intérêt général au service des Hayangeois, à votre service.

Votre Maire, Fabien ENGELMANN
Conseiller Régional Grand Est

Hôtel de ville
BP 60517
57701 HAYANGE Cedex
mairie@ville-hayange.fr
Tél. : 03 82 82 49 49
www.ville-hayange.fr

Contact Presse
communication@ville-hayange.fr
03 82 82 49 26

@VilledeHayange
/hayange.fr